COMITE DEPARTEMENTAL DU GERS DE PETANQUE ET DE JEU PROVENCAL

Organisation du 1er tour

COUPE DE FRANCE des Clubs
COUPE DU PRÉSIDENT – COUPE DU COMITÉ
(Exemple sur une base de 64 clubs)

Article 1 : Organisation générale
La compétition réunira 64 clubs sur 16 sites de réception.
Chaque site accueillera quatre clubs :

- Un club recevant
- Trois clubs visiteurs

Chaque site organisera les rencontres du matin et de l'après-midi selon les modalités définies dans le présent règlement.

Article 2 : Désignation des clubs organisateurs et tirage au sort

2.1 – Désignation des 16 clubs organisateurs
Les 16 clubs recevant seront désignés par tirage au sort parmi les clubs ayant déposé une demande officielle auprès du Comité Directeur pour organiser cette journée de compétition.
Les 16 clubs tirés au sort auront la responsabilité d'accueillir les rencontres sur leur terrain.
Si le nombre de clubs est insuffisant, le premier club tiré au sort accueillera les rencontres sur son terrain.

2.2 – Répartition des clubs visiteurs
Une fois les 16 clubs organisateurs désignés, un second tirage au sort répartira les 48 autres clubs participants entre les 16 sites de réception.
Chaque club organisateur accueillera trois clubs visiteurs, soit quatre clubs par site, club recevant compris.
Le tirage au sort sera organisé de manière transparente sous la responsabilité du Comité Directeur. Les résultats seront communiqués à l'ensemble des clubs concernés.

Article 3 : Déroulement des rencontres du matin

Le matin, deux rencontres seront organisées sur chaque site.

Les quatre clubs présents seront répartis en deux confrontations :

- Rencontre n°1 : club A contre club B ;
- Rencontre n°2 : club C contre club D.

Les oppositions seront déterminées par tirage au sort.

A l'issue de ces deux rencontres, deux clubs seront vainqueurs et deux clubs seront perdants.

Article 4 : Coupe de France
L'après-midi, les deux clubs vainqueurs des rencontres du matin s'affronteront dans le cadre de la Coupe de France.

- Le club vainqueur sera qualifié pour la suite de la Coupe de France.
- Le club perdant sera reversé en Coupe du Président.

Article 5 : Coupe du Président
L'après-midi, les deux clubs perdants des rencontres du matin s'affronteront dans le cadre de la Coupe du Président.

- Le club vainqueur sera qualifié pour la suite de la Coupe du Président.
- Le club perdant sera reversé en Coupe du Comité.

Article 6 : Qualifications et reversements
A l'issue de la journée, chaque site déterminera le parcours des clubs selon les résultats obtenus.
Pour les 16 sites, les qualifications et reversements seront les suivants :

- 16 clubs vainqueurs de la rencontre de Coupe de France poursuivront cette compétition.
- 16 clubs perdants de la rencontre de Coupe de France seront reversés en Coupe du Président.
- 16 clubs vainqueurs de la rencontre de Coupe du Président poursuivront cette compétition.
- 16 clubs perdants de la rencontre de Coupe du Président seront reversés en Coupe du Comité.

Les modalités de poursuite des différentes compétitions seront précisées par le Comité Directeur.

Article 7 : Arbitre et Frais d'arbitrage
Le club recevant est chargé de prendre les dispositions nécessaires afin de disposer d'un arbitre pour les rencontres, conformément aux règlements en vigueur.
Les arbitres officiant lors des rencontres de la Coupe de France ne devront pas appartenir aux clubs concernés.
Les frais d'arbitrage sont à la charge du club recevant.
Toutefois, un partage de ces frais avec les clubs visiteurs peut être convenu d'un commun accord entre les clubs concernés. Ce partage reste facultatif et ne présente aucun caractère obligatoire.

Article 8 : Dimensions des terrains
Le club recevant sera chargé de la préparation et du traçage des terrains. Les dimensions devront être de 15 m x 4 m, avec un minimum toléré 12 m x 3 m.

Article 9 : Accueil et restauration
Le club recevant pourra, s'il le souhaite, proposer un repas aux clubs participants pour la pause méridienne.
Cette prestation reste facultative et ne constitue en aucun cas une obligation pour le club organisateur.
Si un repas est proposé, le club recevant devra communiquer aux clubs visiteurs les modalités pratiques, notamment le menu, le tarif et les conditions de réservation.
Les clubs visiteurs resteront libres de participer ou non au repas proposé.

Article 10 : Obligations des clubs et transmission des résultats
Chaque club participant devra :

- Respecter les horaires et les consignes de l'organisation ;
- Se présenter avec les joueurs(ses) et les documents nécessaires à la compétition ;
- Respecter les règlements sportifs applicables ;
- Faire preuve de fair-play et respecter les adversaires ainsi que les organisateurs.

Le club recevant devra transmettre l'ensemble des résultats des rencontres au Comité Directeur au plus tard le lundi suivant la compétition à 12 heures (midi).

Article 11 : Litiges
Tout litige relatif à l'organisation ou au déroulement des rencontres sera soumis au Comité Directeur et traité conformément aux règlements applicables de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal (FFPJP).

Article 12 : Organisation des tours suivants

- Coupe de France : organisation du 3ème tour avec un tour de cadrage pour ramener le nombre à 14 clubs, avec retour au tirage au sort normal.
- Coupe du Président : organisation du 2ème tour, avec retour au tirage au sort normal.
- Coupe du Comité : organisation du 1er tour, avec retour au tirage au sort normal.

Pour chaque rencontre, le premier club tiré au sort recevra son adversaire.
Les modalités des tirages au sort et de l'organisation des rencontres seront définies par le Comité Directeur.

Article 13 : Application du règlement
Le présent règlement ; validé le 16 octobre 2026 par le Comité Directeur, entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2027.

Le Président du Comité
Moïse MALONNI

Le référent des Coupes
Patrick TRUSKA

ANNEXE 1 : Tableau récapitulatif des pénalités

	Amende/Pénalité
Compétition sans arbitre (CDC, coupes, concours…)	**60€**
Feuille de match incomplète	**20€**
Défaut de jury/Absence de jury	**20€**

Championnat Départemental des Clubs (CDC)	
Forfait ½ journée	**50€**
Forfait journée	**100€**
Forfait général* **Attention un forfait peut être considéré général à partir de 2 journées forfaits*	**200€**

Coupes – Phases départementales	
Forfait	**50€** + interdiction de participer aux coupes du Président et du Comité

Championnats	
Forfait éliminatoire/championnat départemental	**20€** + interdiction de participer au championnat concerné la saison suivante
Forfait championnat de Région	**50€**
Forfait championnat de France	**100€**

Concours	
Irrégularité au graphique	**50€**
Graphique non réalisé avec le logiciel Gestion Concours	**50€**
Non-respect des indemnités	**La différence entre la somme annoncée et la somme distribuée**
Annulation d'un concours sans validation du Comité Directeur	**50€**

ANNEXE 2 : Formation des équipes et points de règlements en coupe et championnats des clubs.

	Compétitions	Catégories	Nb de joueurs(es)	Coach/Capitaine	Nb d'équipes
COUPES	**de France pétanque et jeu provençal** *Phase départementale*	Juniors et Seniors	**6** ***Equipe mixte OBLIGATOIRE*** *2 remplaçants possibles*	NON JOUEUR	1 équipe par club
	du Président & du Comité	Toutes catégories *des benjamins aux vétérans*		PEUT JOUER	
	de France féminine	Juniors et Seniors **Féminin**	**6** *2 remplaçants possibles*	NON JOUEUR	
CHAMPIONNATS DES CLUBS	**JEUNES**	Benjamins/Minimes – Cadets - Juniors	**4** *2 remplaçants possibles*		Pas de restriction
	VÉTÉRAN DIVISION 1	Vétéran Féminin et Masculin	**6** *2 remplaçants possibles*	Voir règlement FFPJP Championnat des clubs Open et Féminin	
	VÉTÉRAN DIVISIONS INFÉRIEURES à la D1		**4** *2 remplaçants possibles*		
	FÉMININ TOP 6	Toutes catégories **Féminin**	**6** *2 remplaçantes possibles*		
	FÉMININ DIVISIONS INFÉRIEURES au Top 6		**4** *2 remplaçantes possibles*		
	OPEN TOUTES DIVISIONS	Toutes catégories *des benjamins aux vétérans* Féminin et Masculin	**6** *2 remplaçants possibles*		